



Edmond de Rothschild Multi Alternatif Explorer (EdR Multi Alternatif Explorer)

Part : C - ISIN : FR0011041722

FIA soumis au droit français

géré par Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de Gestion : Le FIA vise à participer à l'appréciation des matières premières et de l'énergie et des ressources naturelles sur une durée de placement recommandée supérieure à 3 ans. Le FIA aura une large diversification entre classes d'actifs différentes, représentatives des matières premières et de l'énergie. Ces investissements seront réalisés à travers une sélection d'OPC, d'ETF (Exchange Traded Funds), d'ETC (Exchange Traded Commodities) et de fonds d'investissement.

Indicateur de référence : Bloomberg Commodity index, (indicateur de comparaison a posteriori)

Politique d'investissement :

Le FIA est géré de façon discrétionnaire, mixte et opportuniste par l'intermédiaire de parts ou actions d'OPC, d'ETF, d'ETC et de fonds d'investissement. Les OPC, ETF et fonds d'investissement pourront être investis en actions, produits de taux et produits dérivés, dans des styles de gestion traditionnels et alternatifs. Le fonds investira au moins 10% de ses actifs sur des fonds d'investissement alternatif. Le FIA pourra également être investi en parts ou actions de « closed-end funds » (fonds fermés) négociées sur un marché réglementé et répondant aux critères d'éligibilité fixés par le Code monétaire et financier. Le FIA détiendra essentiellement des investissements représentatifs des marchés de matières premières, de l'énergie, des sociétés d'explorations et de distribution de ressources naturelles.

La composition finale du portefeuille est le résultat de la sélection d'OPC, ETC, ETF et de fonds d'investissement individuels.

Les OPC et fonds d'investissement sélectionnés satisfont les principes d'éligibilité définis par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Le FIA pourra investir dans la limite de 10% de son actif dans des OPC et fonds d'investissement de droit étranger ne respectant pas ces principes d'éligibilité.

Dans un but de protection de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 100% de son actif net, le FIA pourra avoir recours aux instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés (*futures* et options listées) ou de gré à gré (options, swaps ...).

Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition (sans recherche de surexposition) ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques.

Le FIA s'efforcera de couvrir le risque de change induit par un placement en devises autres que la devise de référence du FIA. Néanmoins, il pourra subsister un risque de change résiduel.

L'attention des porteurs est attirée sur les risques de liquidité et de pertes potentielles de ce FIA investi pour une part significative de son actif dans des OPC et fonds d'investissement étrangers qui ne présentent pas nécessairement le même degré de sécurité, de liquidité ou de transparence que les OPCVM ou FIA de droit français.

Classification AMF : Fonds de multigestion alternative

Durée de détention recommandée supérieure à 3 ans

Fréquence pour acheter ou vendre des parts : Les demandes de souscriptions doivent être présentées chez le centralisateur le dernier jour ouvré de chaque mois avant 12h (à l'exception des jours fériés, dans ce cas la centralisation est effectuée le premier jour ouvré précédent), pour une exécution sur la valeur liquidative datée du dernier jour calendaire du mois. Cette valeur liquidative est calculée le 8 du mois suivant, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.), dans ce cas la valeur liquidative sera calculée le jour ouvré suivant.

Les demandes de rachats doivent être présentées avec un préavis impératif d'au moins 35 jours calendaires (avant 12h - heure de Paris) précédant la date de valeur liquidative à laquelle l'investisseur désire que soit exécuté son rachat.

Si ce jour n'est pas un jour ouvré, les demandes de rachat seront reçues jusqu'au premier jour ouvré précédent.

Affectation des revenus : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	----------	---	---	---

Ce système de notation est basé sur les fluctuations moyennes de la valeur liquidative sur les cinq dernières années, c'est-à-dire l'amplitude de variation de l'ensemble du portefeuille à la hausse et à la baisse. Si la valeur liquidative a moins de 5 ans, la notation résulte des autres méthodes de calcul réglementaires. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie actuelle n'est ni une garantie ni un objectif. La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.

Ce FIA est noté en catégorie 4, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de la part.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque lié aux contreparties : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille. La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,50 %
Frais de sortie	0,00 %

Frais prélevés par le fonds sur une année*

Frais courants Part C	3,19 %
-----------------------	--------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance** Méthode : 10 % par an de la surperformance par rapport à un taux fixe de 10%	0,00 %
---	--------

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou désinvesti. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

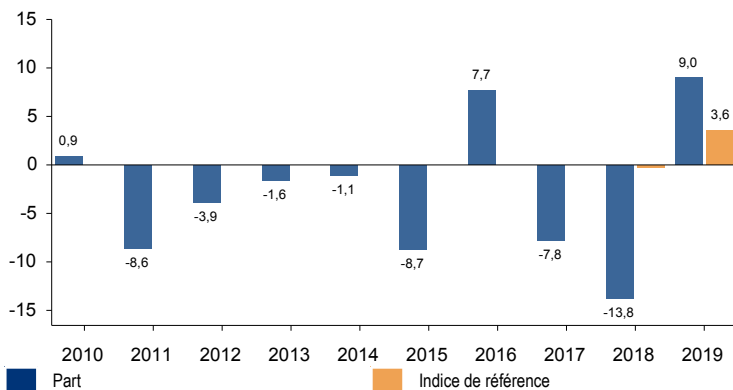
*Le chiffre indiqué se fonde sur les frais calculés fin Septembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut les commissions de performance et les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC et fonds d'investissement.

** Le chiffre indiqué correspond à la commission de performance mise en paiement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

Les informations plus détaillées sur les frais peuvent être trouvées dans la rubrique "Frais et commissions" du prospectus, y compris le cas échéant, des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul, sont disponibles sur le site internet www.edram.fr

PERFORMANCES PASSES

Performances annuelles passées de Edmond de Rothschild Multi Alternatif Explorer Part C en Euro (en %)



A : Jusqu'au 06/05/2018 le FCP n'avait pas d'indicateur de référence
B : Depuis le 07/05/2018 l'indice de référence est Bloomberg Commodity index, (indicateur de comparaison a posteriori)

Création de la part : Septembre 2004

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des parts mais incluent les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées.

Les calculs de performance sont réalisés en Euro dividendes nets réinvestis.

Les performances affichées avant le 07/05/2018 ont été réalisées avec une stratégie d'investissement, un objectif de gestion et un profil de rendement/risque différents.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

Fiscalité : La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Le prospectus du FIA, son dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur (en français et anglais) sont adressés gratuitement sur simple demande écrite envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous. Le prix des parts et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles sur le site internet www.edram.fr.

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 - France

Téléphone : 00 33 1 40 17 25 25

e-mail : contact-am-fr@edr.com

Allemagne/Autriche

00 49 6 92 44 33 02 00

contact-am-de@edr.com

Espagne

00 34 9 17 89 32 20

contact-am-es@edr.com

La responsabilité de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Edmond de Rothschild Asset Management (France) (332 652 536 R.C.S. PARIS) est agréée en France sous le numéro GP-04000015 et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/02/2020.

Le FIA et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États-Unis. Ils ne peuvent pas être proposés ou vendus au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S".